

Épreuve inscrite au Challenge départemental des courses hors stade et au Challenge des Courses Nature des Monts de Guéret.

Épreuves : une boucle de 8 kilomètres avec un dénivelé positif de 196 mètres ou une boucle de 14 kilomètres avec un dénivelé positif de 390 mètres. Parcours champêtre situé sur la commune de Saint-Christophe (23), sur environ 70% de pistes et chemins.

Participation : Épreuve ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s ou non, à partir de la catégorie "cadet".

Pré-inscriptions et inscriptions : Conformément à la réglementation en vigueur, la fourniture d'une copie de la licence pour la saison sportive en cours ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an **est obligatoire**.

Pré-inscriptions complètes par courrier souhaitées ou inscriptions sur place à partir de 13h à la salle des fêtes de Saint-Christophe.

Les pré-inscriptions ne seront valables que sur présentation du bulletin d'engagement dûment complété, signé et accompagné du règlement et de la copie de la licence ou du certificat médical y compris pour les clubs qui devront présenter un bulletin par coureur.

Droits d'engagement :

- 8 km : 8 € jusqu'au vendredi 19 avril 2019 ou 10 € à compter du samedi 20 avril 2019
- 14 km : 10 € jusqu'au vendredi 19 avril 2019 ou 12 € à compter du samedi 20 avril 2019

Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de l'ASCET 23.

Dossards : Retrait des dossards le samedi 27 avril 2019 à partir de 13h à la salle des fêtes de Saint-Christophe. Les dossards devront être portés sur la poitrine pour rester lisibles tout au long du parcours afin de permettre les contrôles et les classements.

Départ – Arrivée : Le départ commun des deux courses aura lieu dans le bourg de Saint-Christophe, route du Mas Foreau à 15 h. Arrivée sur le même site.

Ravitaillements : Deux ravitaillements sont prévus.

Sécurité : Respect du code de la route lors de traversées des routes. Surveillance médicale assurée. L'organisation se réserve le droit d'arrêter sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours

Assurances :

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance GMF.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque coureur s'engage à respecter le règlement de l'épreuve. Le cas échéant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Environnement : Respectons la nature, ne jeter ni gobelet, ni emballage, ni mouchoir sur la voie publique et le tracé de la course.

Récompenses : Résultats et remise des prix à partir de 17 h à la salle des fêtes de Saint-Christophe. Récompense aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes, scratch et toutes catégories, non cumulables.

Hommage « Roland Lacheny » : Un trophée, hommage à notre président d'honneur, sera remis à l'issue de la course.

Vin d'honneur offert.

ORGANISATION : ASCET 23 – Cité administrative – BP 147 – 23003 GUERET Cedex

Mel : ascet.associations.oh.ddt-23@i-carre.net

Site internet : <http://www.fnascee.org/ascet-23-r1795.html>

Maryline LAVAUD : 05.55.51.69.67

Jean-Louis LEGAY : 06.30.58.73.42

Delphine FAUVET : 06.74.67.04.72